

Accompagnement des apiculteurs à la valorisation de leur produits par des signes distinctifs

***Présenté par
M^{lle} O. Kessi***



Plan de travail



Présentation de l'ITELV

Outils d'accompagnement

Rôle de l'ITELV dans le processus d'obtention de signes distinctifs

Conclusion

L'INSTITUT TECHNIQUE DES ELEVAGES



Créé le 13 février 1999, issu de la fusion de deux instituts techniques
(ITEBO et ITPE)

L'Institut est un établissement public à caractère administratif et à vocation scientifique et technique

L'ITELV est organisé en
07 Départements
23 Services ,
08 fermes de démonstration ,
et 04 antennes



PRINCIPALES MISSIONS



**ORGANISATION DE LA MULTIPLICATION DES ESPECES ANIMALES DE BASE
« CONSERVATION DES RACES LOCALES ».
PAR LA MISE EN PLACE DE SCHEMAS DE SELECTION**

**DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES FOURRAGERS ALIMENTAIRES ET VALORISATION DES
PRODUITS DE L'ELEVAGE.**

**MISE EN PLACE ET ORGANISATION DE MODELES DE CONTROLES DES PERFORMANCES
ZOOTECHNIQUES**

**MISE EN PLACE DE PROTOCOLES EXPERIMENTAUX ET
TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN MILIEU PRODUCTIF**

OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

- Transfert de connaissances
- Guide de bonnes pratiques apicoles (GBPA)
- Normes Algériennes en miel

1. Transfert de connaissances

VULGARISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS ACQUIS.

ORGANISATION DES STAGES DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

ORGANISATION DES SEANCES DE VULGARISATION ET DE DEMONSTRATION

ELABORATION DES SUPPORTS ECRITS ET AUDIO—VISUELS

Analyses physico-chimiques et polliniques des miels

Partenariat avec les associations apicoles



2. Guide de bonnes pratiques apicoles

SÉRIE DE CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

**APICULTEURS PRODUISANT DU MIEL ET/OU POLLEN ET/OU GELEE ROYALE
(PRODUCTION PRIMAIRE)**

**AIDER LES APICULTEURS À PRODUIRE DU MIEL ET AUTRES PRODUITS DE LA RUCHE
DANS LES MEILLEURES CONDITIONS**

**ÉLÉMENTS QUI VONT AVOIR UN IMPACT SUR LE RESPECT DE LA LÉGISLATION ET SUR
LES RISQUES DE CONTAMINATION DU MIEL**



DÉCRET EXÉCUTIF N°91-53/ DÉCRET EXÉCUTIF N° 05-484

EFFECTUER L'AUTOCONTRÔLE, LA NOTIFICATION ET LA TRAÇABILITÉ

**STOCKAGE ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL, TRAVAUX AU RUCHER, RÉCOLTE ET
CONDITIONNEMENT DES PRODUITS DE VLA RUCHE.**

DÉMARCHE VOLONTAIRE

3. NORMES ALGÉRIENNES EN MIEL

ELABORATION DE NORMES À L'IANOR

TRAVAIL DE CARACTÉRISATION DES
MIELS ALGÉRIENS

RÔLE DE L'ITELV DANS LE PROCESSUS D'OBTENTION DE SIGNES DISTINCTIFS

DÉCRET EXÉCUTIF N° 13-260; fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole.

ARTICLE 12 : Constitution de sous-comités spécialisés (10 représentants): De deux (2) représentants des instituts techniques spécialisés de la filière concernée

ARTICLE 35 : Mission de certification à titre transitoire

- **Elaboration de cahier de charges.**

Art. 22

- Fixent les critères et conditions applicables à leur production, à leur transformation et à leur conditionnement,

Art. 22

- Définissent les aspects requis en matière de sécurité et de salubrité de ces produits ainsi que leurs caractéristiques organoleptiques et oniriques,

Art. 22

- Définissent également l'ensemble des voies et moyens par lesquels doivent être effectuées toutes les missions de certification, de vérification et de contrôle liées à ces produits.

• Contrôle et Certification

Art.15

- Personne morale de droit algérien, répondant à des conditions d'impartialité, d'indépendance et de compétence pour exercer les vérifications et les contrôles requis aux fins d'attestation de la conformité des produits agricoles ou d'origine agricole.

Art. 16

- L'organisme de certification ne doit être ni producteur, ni transformateur, ni importateur et ni commerçant de produits relevant de la filière dans laquelle il intervient en cette qualité.

Art17

- L'organisme de certification doit faire l'objet d'une accréditation auprès d'ALGERAC avant de demander son agrément au ministre chargé de l'agriculture.

Art.35

- A titre transitoire, les instituts techniques et les centres spécialisés de l'agriculture sont chargés de la mission de certification.

CONCLUSION

- Elaborer un GBPA simplifié et adapté à l'apiculture en Algérie en collaboration avec les apiculteurs, qui permet de les aider à obtenir des produits de ruche de meilleur qualité qui soit validé de la part d'une autorité compétente ➡ un référentiel règles de travail et de production.
- L'ITELV en tant qu'institut technique aura un rôle crucial et même double dans l'accompagnement des apiculteurs désirant adhérer à la démarche de la labellisation.

A close-up photograph of a bee on a yellow flower. The bee is positioned in the lower right quadrant, facing towards the upper left. The flower's petals are a vibrant yellow, and the background is a soft, out-of-focus yellow. The text "MERCI POUR VOTRE ATTENTION" is overlaid in the center of the image in a white, bold, serif font.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION